

Calcul de la disponibilité financière		
État des revenus des parents	Mère	Père
Année de la déclaration de revenus à Revenu Québec		
A - Revenu total (Ligne 199 de votre déclaration de revenus)	\$	\$
B - Prestations d'assistance sociale (Ligne 147 de votre déclaration de revenus)	\$	\$
C - Revenu annuel (Montant de la ligne A moins celui de la ligne B)	\$	\$
Revenu disponible des parents	Mère	Père
D - Déduction de base (Ce montant est indiqué au bas de la page 2 de la Table de fixation de la contribution alimentaire de base que vous trouverez dans le site du ministère de la Justice . Par exemple, pour l'année 2017, le montant de la déduction de base a été fixé à 10 985 \$.)	\$	\$
E - Déduction pour les cotisations syndicales et professionnelles (Ligne 373 de votre déclaration de revenus)	\$	\$
F - Total des déductions (Lignes D + ligne E)	\$	\$
G - Revenu disponible de chaque parent (Ligne C moins ligne F : Inscrire 0 si négatif)	\$	\$
H - Revenu disponible du ou des deux parents (Additionnez les montants de la ligne G)		\$
Contribution alimentaire des parents		
I - Montant de la contribution alimentaire familiale (À l'aide de la table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base, établissez le montant total de votre contribution familiale correspondant à votre revenu disponible (ligne H), selon le nombre d'enfants dont vous avez la charge.)		\$
J - Nombre d'enfants dont vous avez la charge (Correspond au nombre d'enfants mineurs (âgés de moins de 18 ans) et au nombre d'enfants majeurs qui ne sont pas en mesure d'assurer leur propre subsistance, notamment parce qu'ils poursuivent des études à temps plein.)		
K - Montant de votre contribution alimentaire (Divisez le montant de la ligne I par celui de ligne J.)		\$
Prévision de dépenses annuelles pour le mineur		
Logement		\$
Nourriture		\$
Vêtements		\$
Frais de santé		\$
Frais d'éducation		\$
Loisirs		\$
Autres dépenses		\$
L - Total des dépenses		\$
Disponibilité financière		
M - Disponibilité financière (Ligne K moins ligne L) Si le solde est négatif , il est alors possible que le recours exceptionnel soit nécessaire.		\$



Attestations

Déclaration des tuteurs légaux

Nous déclarons solennellement que :

- notre calcul de la disponibilité financière réalisé dans ce formulaire démontre qu'elle ne peut couvrir toutes les dépenses reliées aux besoins de notre enfant;
- les sommes puisées dans son patrimoine visent sa scolarité, sa santé ou son intégration au travail;
- le coût du bien ou du service est raisonnable, considérant son prix usuel;
- nous avons fait les recherches nécessaires pour nous assurer qu'il n'existe aucune autre source d'aide pour ce type de dépense (ex. : subvention, bourse, soutien gouvernemental, etc.);
- nous rajusterons la valeur de la sûreté (ex. : gel de fonds) en conséquence et en remettons une confirmation écrite au conseil de tutelle et au Curateur public du Québec;
- notre enfant, s'il est âgé de 14 ans ou plus,
 - a été informé de ce recours exceptionnel.
 - n'a pas été informé de ce recours exceptionnel pour la raison suivante :

Montant demandé par les tuteurs légaux	Signatures des tuteurs légaux	Date
\$		aaaa-mm-jj

Déclaration du secrétaire du conseil de tutelle

Je déclare que :

- j'ai discuté de ce recours exceptionnel avec tous les membres du conseil de tutelle de l'enfant concerné;
- j'ai vérifié, après calcul, que la disponibilité financière des tuteurs légaux ne pouvait couvrir toutes les dépenses reliées aux besoins de leur enfant;
- les tuteurs légaux sont autorisés à utiliser - de façon exceptionnelle et pour le montant indiqué plus bas - le patrimoine du mineur destiné à être conservé jusqu'à sa majorité et à rajuster la valeur de la sûreté d'un montant équivalent.

Montant autorisé par le conseil de tutelle	Signature du secrétaire	Date
\$		aaaa-mm-jj

Déclaration du mineur âgé de 14 ans ou plus

Je déclare que mes tuteurs ou le conseil de tutelle m'ont informé du recours exceptionnel à mon patrimoine pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Signature du mineur (14 ans ou plus)	Date
	aaaa-mm-jj

Instructions

Ce formulaire vous aidera à calculer votre contribution alimentaire, à identifier les dépenses liées à votre enfant et à déterminer, avec le conseil de tutelle, si votre revenu suffit pour couvrir la dépense prévue. Le calcul de la contribution alimentaire est basé sur le modèle du ministère de la Justice. La contribution est présumée correspondre aux besoins de l'enfant et aux ressources des parents. Le montant déterminé devrait couvrir tous les besoins liés à l'enfant mineur (nourriture, logement, santé, vêtements, éducation, etc.).

- **Joignez ce formulaire à votre rapport annuel d'administration.**
- **Vous devez joindre les pièces justificatives du coût de la dépense** (exemple : estimation, facture, reçu, etc.).
- De plus, si la dépense s'inscrit dans les catégories santé ou intégration au travail, **vous devez joindre une preuve du besoin** (exemple : ordonnance ou attestation médicale, lettre de recommandation, etc.).
- **Vous devez conserver une copie des pièces** ayant permis d'établir votre revenu disponible (vos relevés d'emploi, états financiers de vos revenus d'entreprise ou de travailleur autonome, état des revenus et dépenses relatifs à un revenu de loyer).
- **Vous devez également conserver une copie de vos déclarations de revenus** fédérale et provinciale ainsi que les avis de cotisation pertinents aux revenus déclarés.

Selon la loi, le Curateur public du Québec peut exiger ces documents dans le cadre de ses activités de vérification et de surveillance.